

AUREILHAN



NEXITY IR PROGRAMMES  
ESPRIT VILLAGE  
AQUITAINE  
50 rue de la Garonne  
Bordeaux (33100)

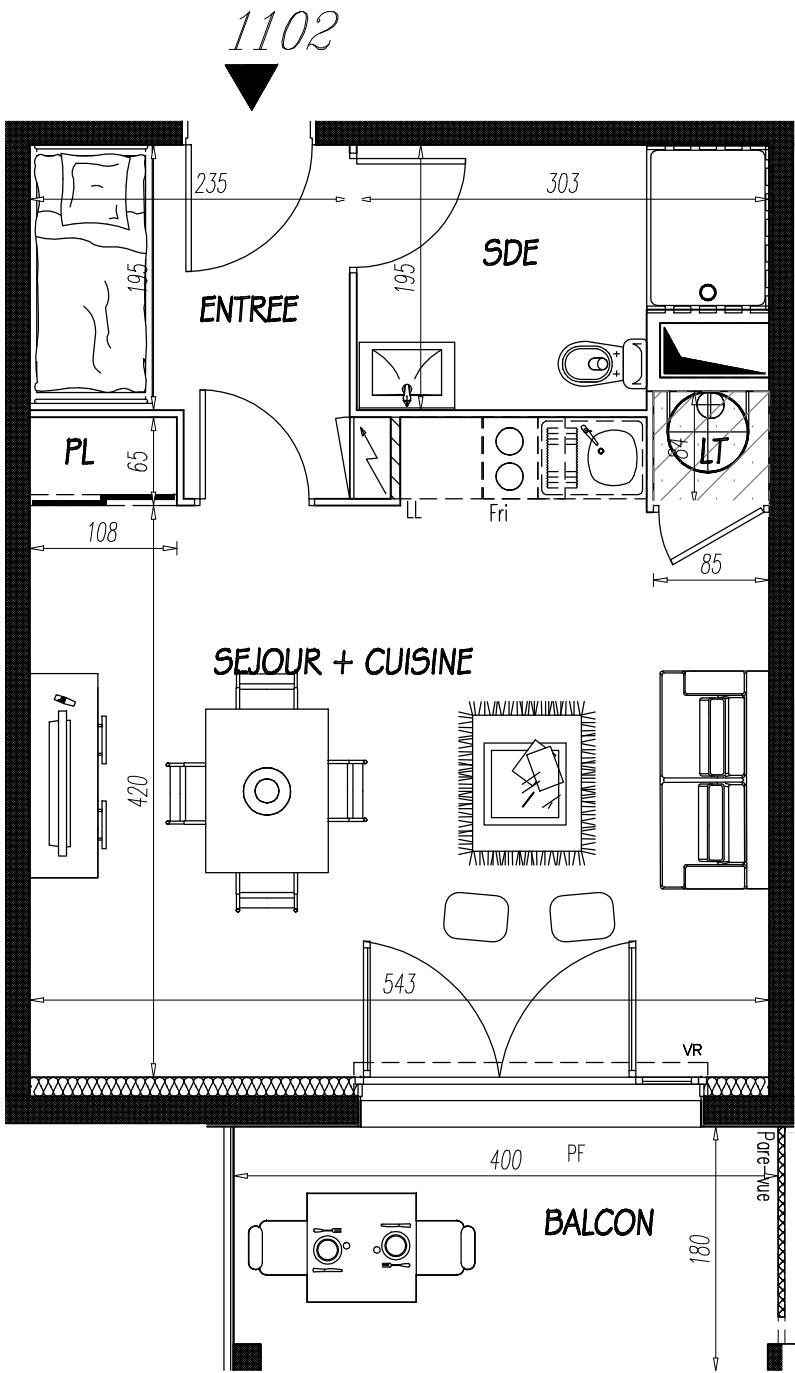


Collectif      T1 Bis      1102

Premier Étage

| Surface habitable      |                |
|------------------------|----------------|
| Entrée                 | 5.38m²         |
| Séjour + Cuisine       | 23.94m²        |
| SDE                    | 5.24m²         |
| Placard                | 0.70m²         |
| Local Technique        | 0.71m²         |
| <b>Total Habitable</b> | <b>35.97m²</b> |

|        |        |
|--------|--------|
| Balcon | 7.15m² |
|--------|--------|



PF : Porte fenêtre  
F : Fenêtre  
FAV : Fenêtre sur allège vitrée  
VR : Volet roulant  
PL : Placard

Fri Frigo  
LL Lave linge  
Cui Cuisson  
LV Lave vaisselle

Tableau électrique

Faux-plafond / Soffite

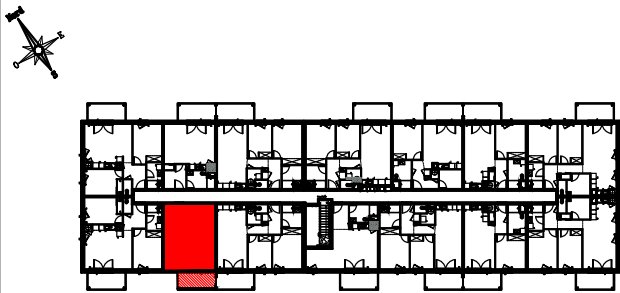
Ballon Thermodynamique

0 1 2m

Echelle

Nord

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs techniques de toute nature et des tolérances d'exécutions. les surfaces et côtes indiquées sont approximatives. les retombées, faux plafonds, soffites, gaines ainsi que l'ensemble des équipements et du mobilier sont figurés à titre indicatif. les logements ne peuvent faire l'objet d'aucune modification qui aurait pour conséquence des les rendre non-coformes aux réglementations en vigueur et notamment la réglementation d'accessibilité aux PMR. Le mobilier n'est pas fourni. Les surfaces des éventuels jardins sont approximatives. ils peuvent présenter des pentes plus ou moins importantes selon la topographie projetée. Cette topographie n'est pas systématiquement reprise sur le plan. Les jardins peuvent être frappés de servitudes de passage de réseaux et canalisations enterrés, ou grevés de l'existence d'ouvrage enterré notamment d'un bassin de rétention. Le tracé des ouvrages est figuré à titre indicatif. Les aménagements prévus pour l'écoulement des eaux de la parcelle (noues, avaloirs...) ne figurent pas sur les plans, mais devront impérativement être conservés. Dans tous les cas, il convient de se rapporter aux dossier des ouvrages exécutés.



04-04-2025